

COMMUNE DE LUCENAY L'EVEQUE
PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Vendredi 22 novembre 2013

Séance ordinaire, sur convocation en date du 12 novembre 2013

Membres présents :

8/11

Marc PERILLAT, Serge LEMERCIER, Françoise DURIAU, Bernard BAUDRIER
Françoise MOUGEL, Véronique THIBAUT, Bernard GAUDRY, Christian POLYCARPE.

Membres absents excusés:

3/11

Arlette MANGEMATIN qui donne son pouvoir à Marc PERILLAT
Christelle JEANNIN qui donne son pouvoir à Bernard BAUDRIER
David MANGEMATIN qui donne son pouvoir à Véronique Thibault

Le maire ouvre la séance à 20h00.

Marie Christine CHARLOT secrétaire de mairie, siège à la table du Conseil.
Secrétaire de séance: Véronique THIBAUT.

Cession fonds de commerce:

Sont présents M. Hervé DUCLOS et les éventuels repreneurs de l'épicerie " PROXI " Mme Ghislaine ENFRU - MIQUEL et M. Frédéric MIQUEL.

M. DUCLOS demande l'annulation de la clause de solidarité dans le bail commercial signé l'année dernière avec la commune. Pour raisons de santé, il doit abandonner son activité de commerçant, mais pense créer une société d'import-export. Ce projet ne peut être réalisé, qu'après accord de sa banque, qui lui oppose ses engagements antérieurs (solidarité avec les repreneurs).

Après explications des arguments de part et d'autre, M. DUCLOS quitte l'assemblée. Les débats se poursuivent en présence des éventuels repreneurs, qui eux ne sont pas opposés à ce que cette clause figure sur leur prochain bail.

Le recours à long terme sur l'ancien titulaire du bail étant hasardeux, il est proposé de couper " la poire en deux " et de limiter la durée de la solidarité.

Vote à bulletin secret sur la proposition suivante : **la solidarité de M. DUCLOS sera réduite à 36 mois à compter du 01/01/14 soit jusqu'au 31/12/16 au lieu d'avril 2021.**

Résultat du vote : sur 11 suffrages exprimés : 8 bulletins " oui ", 2 bulletins " OK 31/12/16 ", 1 bulletin " Non ".

Cette proposition est donc soumise par téléphone à M. DUCLOS, qui demande un temps de réflexion.

CCA : délégué CCGAM + élection " Observateur " :

Au 1er janvier 2014, la nouvelle communauté de communes du Grand Autunois Morvan sera créée passant de 25 à 43 le nombre de communes y siégeant.

Il y a donc lieu de désigner un représentant pour la commune ainsi qu'un observateur (pas droit de vote) jusqu'aux prochaines élections de mars 2014. Se présentent Marc PERILLAT et Serge LEMERCIER, actuels représentants à la CCA.

Sont élus à l'unanimité (11 voix) Marc PERILLAT comme conseiller communautaire et Serge LEMERCIER comme observateur.

Marchés publics et travaux :

L'ouverture des plis répondant au marché public, concernant la vieille maison CARION, a eu lieu le 08/10/13. Les propositions des entreprises sont passées en revue et il est décidé, **à l'unanimité**, d'attribuer les lots aux entreprises suivantes :

Lot 1 Démolition -----	SARL VERDENET
Lot 2 Gros œuvre - pierres-----	SARL VERDENET
Lot 3 Enduits de façades-----	SARL VERDENET
Lot 4 Charpente - couverture---	SARL FICHOT
Lot 5 Menuiserie bois ext.-----	SARL LABILLE
Lot 6 Plâtrerie - isolation-----	SARL RIEUFORT
Lot 7 Peinture -----	SARL RIEUFORT

Montant des travaux 71494,55 HT + honoraire de l'architecte.

Demande de subvention à la Région (30%) conventionnement du logement au niveau du loyer et thermique (+10 % de subvention à l'issue de la construction, pour bâtiment basse consommation).

La région est d'accord pour piloter ce projet sur 4 ans.

Montant des subventions : 40 % sur la totalité soit 28597€ + 28000 € des PIIC (5000€ pour 2012 et 23000€ pour 2013) soit 56597€ HT. Il restera à la charge de la commune 14897€ HT + honoraires.

Dans le même ordre d'idée, il faut réfléchir à la réparation du toit du moulin de mortaise. Il y a eu des infiltrations dans les logements du dessus. Le couvreur a constaté que les crochets des ardoises devraient être remplacés et quelques ardoises de rives réparées. Devis pour l'ensemble ainsi qu'un démoissage, 4500€. Durée de vie environ 5 ans avant de remplacer les ardoises.

Possibilité de refaire le toit en entier à neuf, pardessus l'existant, isolation, lattage environ 30000€ subventionnable à hauteur de 30%.

Vente parcelle B 280 (ruelle salle des fêtes) :

La famille de GANAY possédait nombre de propriété dans le quartier de la salle des fêtes actuelle. Au delà des ventes et donations successives, la ruelle d'accès est restée propriété de la famille. Pour sortir simplement de cet anomalie juridique, il est proposé par notre notaire de réaliser une vente à l'euro symbolique de cette parcelle d'une superficie de 4a 52 ca. Les frais notariés restent à la charge de la commune. Sous réserve de l'accord des parties;

Le conseil à l'unanimité autorise l'achat de cette parcelle.

Devis SYDESL éclairage public :

Le SYDESL nous a fait parvenir un devis suite au remplacement obligatoire de certaines lampes à vapeur de mercure, sur le parc de l'éclairage public, qui ne seront plus conformes en 2015. Le renouvellement est subventionné à 50 % par le SYDESL.

Montant du devis estimatif 10000€ soit 5000€ pour la commune.

Délibération du Conseil : oui à l'unanimité. A inclure dans le budget 2014.

Changement grade employé communal :

Changement de grade pour René BIDAUT qui passe adjoint technique principal de 2ème classe.

Création de poste oui à l'unanimité.

Remboursement caution logement :

Prévoir remboursement des cautions concernant les locataires suivants.

- Mlle Nathalie MICHEL, caution de 340€ sous réserve d'être à jour du paiement des loyers.
- Mme Nicole ROBY, caution de 350€ sous réserve de l'état des lieux.

Délibération, oui à l'unanimité.

Décision modificative :

Jeu d'écriture sur les lignes du budget. Ligne 022 (2224€) remis sur les ACTP

Questions diverses :

- **Agenda** : prochain conseil le vendredi 10 janvier 2014 à 20h. Galette de la Municipalité le vendredi 17 janvier 2014 à 19h
- **Cadeau de fin d'année** pour la coopérative scolaire : 25 élèves (24 élèves de Lucenay + 1 extérieur) à 11€ = 275€
- **Demande de M. KOENIG** pour déposer des ruches sur un terrain communal (terrain des Chaumiats) contre 50€ de location. Oui, convention à établir.
- **Rythmes scolaires** : Conseil d'école extraordinaire, réunion prévue à la mairie de Lucenay, avec les représentants des parents d'élèves, le jeudi 12/12 à 18h. Ordre du jour : préparation et mise en place des nouveaux rythmes scolaires dans le RPI.
Bilan des écoles test sur la CCA : les activités prévues sur 7 semaines pour 5 classes sont revenues à 15000€ soit une estimation à 100000€ sur l'année. Sachant que l'an prochain nous aurons 39 classes le montant des activités pourra s'élever à 800000€ voir 1 million d'euros...
- **Passerelle de Souvert à Chissey** : suite à une étude sur sa dégradation, l'accès y est interdit depuis 2010 sauf cycles et piétons. Les locataires des parcelles desservies par cette passerelle ne peuvent plus exploiter les terrains agricoles et forestiers. Une réunion a eu lieu en sous-préfecture avec le Sous-Préfet, les maires de Chissey - Lucenay et le Conseiller général. Les devis présentés pour la reconstruction de cette passerelle s'élèvent entre 200000 et 250000€. La commune de Chissey ne peut engager ces travaux. Une desserte débouchant sur la commune de Lucenay peut être envisagée, mais elle devra emprunter des terrains privés.....est-ce que les propriétaires seront d'accord... A suivre.

L'ordre de cette séance ordinaire étant épuisé, la séance est levée à 00 h 15.

Le Maire MP